

Février-Mars 2024

LE TRAVAIL TUE, LE TRAVAIL DETRUIT : UNE MEDECINE DU TRAVAIL MORIBONDE

Les 13 et 14 mars 2024 se sont tenues les **Assises de la santé et sécurité des travailleurs-ses** à la Bourse du Travail de Paris, organisées notamment en intersyndicale par la **CGT, FSU et SUD-Solidaires**, ainsi que différentes associations et autres collectifs comme **ATTAC**. En vue de la **journée mondiale de la santé et sécurité des travailleurs et travailleuses** appelée par l'**Organisation Internationale du Travail (OIT)** le **25 avril** prochain. L'idée étant de lancer une campagne nationale autour du thème "**Le travail tue, le travail détruit : Mourir au travail, mourir du travail, plus jamais!**"

La santé et la sécurité des travailleurs-euses sont malheureusement un aspect laissé de côté par les employeurs et les logiques syndicales de cogestion avec l'employeur : "**Chaque année des dizaines de milliers de travailleuses et travailleurs sont licenciés pour inaptitude par refus des employeurs d'aménager les postes de travail, dans l'indifférence générale**". Et notre propre syndicat n'est pas à l'abri de telles dérives cogestionnaires. Cet aspect de la santé et de la sécurité a été largement défavorisé depuis la suppression des CHSCT. Pourtant la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs doit devenir une **priorité** de nos actions.

Cette thématique peut se répartir en plusieurs sous-thèmes, comme la question des **violences sexistes et sexuelles** au travail (VSST), la **maltraitance managériale**, les **cycles hormonaux** et les revendications de l'instauration de **congés menstruels**, les **pathologies psychiques liées au travail** et leur absence au tableau de reconnaissance en maladie professionnelle.

Nous constatons de plus en plus une **pression** de la part des **employeurs** sur les **médecins du travail**, obligés de plier aux exigences patronales au risque sinon de perdre leurs postes. Plusieurs cas connus ont défrayé la chronique, comme ce **Dr Rodriguez**, psychiatre à Avignon, cité devant l'Ordre des Médecins pour avoir fait le lien entre santé et travail, ou encore cet autre médecin, **Dr Jean-Louis Zylberberg**, suspendu 6 mois avec sursis en Île-de-France. Il lui était reproché d'avoir délivré des "**certificats d'inaptitude de complaisance**".

Les discours dans les médias insistant sur ce type de certificats d'inaptitude de complaisance est en train de **criminaliser** les travailleurs-euses, tout comme les médecins qui les défendent.

Et le **Samusocial** de Paris n'est certes pas à l'abri de cette réalité qui prend de plus en plus de l'ampleur sur le territoire français. Vous avez sans doute suivi récemment notre **lettre ouverte adressée à la direction** dénonçant un acharnement contre notre camarade de **SUD, Sergio Camargo, travailleur handicapé, élu**, convoqué une dizaine de fois à la médecine du travail en un an, qui s'est retrouvé face à un **médecin maltraitant**, insistant pour qu'il parte en retraite, s'achar-

nant à essayer de le convaincre qu'il était malade alors qu'il ne l'était pas, avec peu de déontologie dans sa façon de s'adresser à lui.

L'Ordre des médecins a été saisi et une **conciliation** a eu lieu. Néanmoins, malgré les demandes réitérées de dépaysement de son dossier pour avoir un autre médecin, Sergio continue à être convoqué par le même médecin, à la demande persistante de l'employeur, qui ne veut qu'une chose, **acter l'inaptitude pour le licencier** de son poste d'animateur à Romain Rolland.

D'autres salarié.e.s, pour qui nous avons demandé la **protection fonctionnelle** suite à des agressions par des usagers sur un site, n'ont toujours pas de réponse. C'est totalement irrespectueux, qui plus est quand il s'agit de salariées monoparentales en précarité !

Nombre de salarié.e.s ayant la **Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**, ont témoigné des difficultés rencontrées au Samusocial de Paris. Très souvent, la logique semble assez rodée, pour s'en défaire : le salarié RQTH est à son poste, les tâches afférentes à son poste changent un beau jour sans que cela ne passe par les instances représentatives du personnel (CSA et FSSCT), et soudain, le salarié devient inapte à son propre poste, et on commence à lui faire peser son handicap, générant de nouvelles tensions dans les équipes, et le tout pouvant se solder donc à la fin par une inaptitude par refus de l'employeur à adapter le poste, chacun se renvoyant la balle entre **médecine du travail, FIPHFP** (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) et **employeur**.

Enfin, des salarié.e.s en arrêt pendant 7 mois, sous-traitement, ayant dépassé la cinquantaine d'âge, travaillant de nuit, avec un public spécifique, reviennent travailler sans passer par la médecine du travail et sans qu'elle l'ait vu depuis au moins trois ans. Il n'y a pas mieux pour créer des conditions délétères pouvant favoriser tout type d'incident relativement grave sur le lieu de travail!

Nous alertons le Samusocial de Paris sur l'importance de la **santé** et la **sécurité au travail** et de l'**obligation de résultat** qui lui incombe en la matière. Nous insistons depuis des années pour que la **Commission RSST** (Registre Santé Sécurité au Travail) reprenne, suspendue notamment depuis le départ de notre ancien Chargé de Prévention M Mohand Bacha. Ces Commissions n'ont toujours pas lieu, sont reportées... La **FSSCT** doit aussi mieux s'enquérir de ses prérogatives en termes de santé au travail.

Nous venons travailler pour l'accomplissement de notre personne, de notre individualité et pour notre place dans la société. Hors de question que cela se fasse au prix de l'intégrité physique et psychique des travailleurs et travailleuses !

